



Déclaration préalable pour la CCP du 20 mars 2023

21 %... C'est le taux de participation des AED et AESH aux élections professionnelles dans notre académie. Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans rappeler les difficultés et les entraves rencontrées par les collègues pour voter : notice de vote non remises, absence des listes électorales, impossibilité de récupérer son NUMEN, etc.

Cela vient rappeler -encore une fois s'il était nécessaire- qu'il ne suffit pas d'écrire dans des circulaires que nous sommes des membres à part entière de la communauté éducative pour que cela soit effectivement le cas.

Statut, salaire, temps de travail, les conditions d'emploi et de travail des AED et AESH sont scandaleuses.

Du point de vue des AESH, les temps partiels imposés et la grille salariale au rabais maintiennent les AESH dans une précarité structurelle. La mise en place des PIAL depuis 2020 a dégradé encore plus les conditions de travail des collègues et les conditions d'accompagnement des élèves. Derrière les PIAL, la logique de mutualisation de l'accompagnement a des conséquences désastreuses pour les élèves. Ce ne sont plus les besoins qui priment mais une logique comptable. SUD éducation défend l'école inclusive et revendique l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation des moyens.

Pour les AED, après la CDIisation arrachée grâce aux mobilisations répétées de ces deux dernières années, le combat est là aussi encore long. Des quotités de travail imposées, au salaire de misère en passant par l'impossibilité de mutation, aucune sortie de précarité n'est possible.

AED et AESH sont des personnels essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation. C'est dans ce sens que le Conseil d'État a rendu une décision le 12 avril dernier imposant au ministère de verser l'indemnité REP/REP+ aux AED exerçant en

éducation prioritaire. Le décret prévoyait un paiement à partir du 1er janvier 2023. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Une fois de plus, l'administration fait preuve d'un mépris scandaleux, le ministère allant même jusqu'à prévoir une indemnité au rabais. Le message est clair : un sous prime pour les sous-personnels. L'académie doit communiquer en direction des personnels concerné-es pour faire état de l'avancée de la situation.

L'absence de formation initiale et/ou continue pour les AED et AESH s'inscrit dans la même logique : on considère qu'il n'y a pas besoin de se former pour exercer ce métier et faire évoluer ses pratiques professionnelles. L'académie doit mettre en place un plan ambitieux de formation pour les AED et AESH, elle en a les moyens !

SUD éducation porte dans son ADN la lutte contre la précarité et pour l'égalité. Il y a urgence : l'inflation a pour conséquence une précarité grandissante : des collègues disent ne plus réussir à se nourrir correctement ou perdre de l'argent en se rendant au travail. Nous ne concéderons pas un pas en arrière.

SUD éducation revendique la titularisation des personnels contractuels, sans conditions de concours, de nationalité, de formation. Nous revendiquons également des augmentations de salaire et une baisse du temps de travail.

Face à l'urgence sociale, cette commission consultative paritaire ne peut se permettre de balayer le dialogue social. Elle ne peut se contenter d'être une simple chambre d'enregistrement des licenciements. Nous demandons à ce que l'ensemble des décisions de non-renouvellement soient étudiées en CPP.

Enfin, nous ne pouvons clore cette déclaration sans évoquer le contexte social et la mobilisation massive et historique contre le projet de réforme des retraites. Les AED et AESH, majoritairement des femmes, exerçant à temps incomplet, avec des carrières hachées, vont être parmi les plus touchées par l'injustice de cette réforme. Les AED et AESH sont massivement mobilisé-es contre cette réforme, notamment par la grève. Nous profitons de cette CCP pour rappeler à l'administration que les retraits pour service non fait sur une même paye ne peuvent excéder la quotité maximum saisissable sur salaire.

SUD éducation demande le retrait total de cette réforme et alerte sur les conséquences pour la santé des personnels contractuels de l'éducation nationale. La retraite, c'est 60 ans !